ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 10912

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur les graves consequences que va entrainer pour les cooperatives agricoles de la region Provence-Alpes-Cote d'Azur la reduction des deux tiers de la POA (conditionnement et stockage). Une telle decision aurait des consequences sur les aides FEDGA. C'est donc tout l'effort fait depuis des dizaines d'annees par les cooperatives qui serait detruit en leur interdisant de poursuivre leur volonte de modernisation. Au moment ou l'on parle d'amenagement du territoire, il est anormal que les entreprises en milieu rural que sont les cooperatives soient ainsi privees de leurs moyens de developpement. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir afin que les aides pour le conditionnement et le stockage ne soient pas reduites.

Texte de la réponse

Concernant les consequences que pourrait avoir sur la modernisation des cooperatives agricoles de la region Provence-Alpes-Cote d'Azur le montant des credits de prime d'orientation agricole (POA) inscrits dans le contrat de plan Etat-region 1994-1998, le ministere a etudie en relation etroite avec le prefet de region, a travers une approche de filiere, une repartition des credits de POA, du fonds regional d'aides aux investissements immateriels (FRAI) et des intervention des offices. L'objectif recherche est d'assurer un montant global de credits comparable a celui du contrat de plan precedent, etant observe que ces differentes interventions concourent de maniere complementaire a la modernisation du secteur agro-alimentaire. Celles-ci doivent etre coherentes avec les priorites sectorielles definies au niveau national et avec les criteres de choix arretes par la Commission des Communautes europeennes apres avis du comite des structures agricoles du 27 janvier 1994 pour les aides du FEOGA. Une repartition des credits contractualises sera proposee lors d'une prochaine reunion interministerielle consacree a la conclusion du contrat de plan 1994-1998 de la region Provence-Alpes-Cote d'Azur.

Données clés

Auteur : M. Hermier Guy
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10912
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 558
Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1386